

Séance du mercredi 04 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GERMAIN Sylvain, Maire.

Membres présents :

Mr Sylvain GERMAIN, Mr Jean-Marc EVRARD, Mr Olivier RUBIGNY, Mr Philippe CNUDDE, Mr Jean-Claude LAMOISE, Mme RUCQUOY Cydalia (arrivée à 19h), Mr Pascal VIGIER (arrivé à 18h50), Mme Corinne DELATTRE, Mme Claudy DENAIN, Mr Patrick VAN DAELE.

Membres absents :

- Mme Michèle HEMARD (pouvoir à Mr Patrick VAN DAELE),
- Mr Maurice HERMENT,
- Mr Vianney MULLIEZ.

Le quorum (sept-7) est atteint puisque 8 conseillers sont présents: le Conseil Municipal peut légalement délibérer.

ORDRE DU JOUR :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↳ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↳ Convention avec le SDIS60 pour le soutien et le suivi du CPI communal d'Esquennoy
- ↳ Convention-cadre de participation financière des communes à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit par la CCOP.
- ↳ Reprise de concessions en état d'abandon
- ↳ Choix d'une solution d'amélioration de l'alimentation en eau potable d'Esquennoy
- ↳ Questions diverses

A – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE :

Le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres élus présents et représentés (9 voix POUR).

B - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Mr Jean-Marc EVRARD secrétaire de séance à l'unanimité des membres élus présents et représentés (9 voix POUR).

C – CONVENTION AVEC LE SDIS60 POUR LE SOUTIEN ET LE SUIVI DU CPI COMMUNAL D'ESQUENNOY

Monsieur le Maire rappelle qu'il a assisté à une réunion de présentation le 22 juin 2023 au SDIS60 par le Contrôleur Général Luc CORACK. Le SDIS60 souhaite que tous les CPI passent une convention avec le SDIS afin de renforcer le fonctionnement des CPI dans le cadre de la loi Matras du 25 novembre 2021. Les objectifs de cette convention sont de renforcer la synergie SDIS/CPI, d'accompagner les personnels et les matériels du CPI et d'uniformiser les relations. La convention type a été envoyée au chef de corps du CPI d'Esquennoy qui s'est chargé de la transmettre aux sapeurs-pompiers pour échanges. Il n'y a pas d'opposition des sapeurs-pompiers du CPI y compris les articles facultatifs.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des membres élus présents et représentés (9 voix POUR) :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec le SDIS60 pour le soutien et le suivi du CPI de la commune d'Esquennoy,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-34**.

D – CONVENTION-CADRE DE PARTICIPATION FINANCIERE DES COMMUNES A LA REALISATION DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU OISE TRES HAUT DEBIT PAR LA CCOP

Arrivée de Mr Vigier à 18h50.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un recensement des prises fibres optiques avait été fait pour l'installation de boîtiers de raccordements et que les frais d'installation des prises avaient été pris en charge intégralement au départ par le département et la CCOP.

Cependant, depuis cette date, de nouvelles demandes de raccordement ont été sollicitées mais les financements publics ont diminué. Le conseil communautaire a délibéré le 30/11/2022 afin de partager les dépenses résiduelles entre les communes et la CCOP pour la création de prises nouvelles par le biais d'une convention de fonds de concours (jointe à la convocation du conseil municipal).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (10 voix POUR), décident :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention-cadre de participation financière des communes à la réalisation de travaux d'extension du réseau Oise Très Haut Débit par la CCOP,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-35**.

E – REPRISE DE CONCESSIONS EN ETAT D'ABANDON

Arrivée de Mme Rucquoy (19h),

La commune a fait le constat que plusieurs concessions se trouvaient en état d'abandon manifeste. Une première reprise de concessions a été autorisée par la délibération n°2022-29 du conseil municipal le 21/03/2022. Cependant des difficultés d'accès à certaines concessions en procédure de reprise ne nous permettent pas de terminer les travaux. Une nouvelle reprise de

concessions a donc été lancée sur 2 emplacements supplémentaires en état d'abandon manifeste (D/1/1 et D/5/1).

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés. Une procédure de reprise de concession est prévue par le Code général des collectivités territoriales aux articles L.2223-17 et L. 2223-18 et, pour la partie réglementaire, aux articles R.2223-12 et R. 2223-23.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite au Maire de prendre l'arrêté individuel de reprise.

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions situées sur les emplacements D/1/1 et D/5/1 dans le cimetière communal dont l'état d'abandon a été constaté, dans les conditions prévues par les articles L 2223-13 et suivants du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions perpétuelles et centenaires en état d'abandon ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elles sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres élus et représentés (10 voix POUR et 1 ABSTENTION), décident :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions situées aux emplacements D/1/1 et D/5/1 en état d'abandon,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-36**.

F – CHOIX D'UNE SOLUTION D'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE D'ESQUENNOY

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le bureau d'études Bérim avait été mandaté pour proposer une solution à notre problématique nitrates. Lors de la dernière réunion en sous-préfecture, l'ARS nous a confirmé que les pénalités de l'Europe vont être prononcées envers la France qui se retournera vers les différentes communes concernées par cette problématique. Après plusieurs rencontres avec le cabinet Bérim pour affiner les solutions, la dernière version du rapport a été envoyée aux membres du conseil municipal.

Deux solutions restent à départager :

une interconnexion entre Breteuil et Esquennoy le long de la D1001	une unité de traitement des nitrates au château d'eau d'Esquennoy
Investissement : 651 600 € HT	Investissement : 300 240 € HT
Fonctionnement : 250 € HT / an	Fonctionnement : 74 000 € HT mini / an
Subventions : 80 000 € DETR 325 800 € (CD60-50%) 162 900 ? € (AEAP 10 à 25%)	Subventions : 80 000 € DETR
Reste à charge : 82 900 ? € HT	Reste à charge : 220 240 € HT

Après délibération, les membres du Conseil Municipal regrettent de ne pas avoir d'autre choix que l'interconnexion avec Breteuil dont les frais d'installation d'une unité de traitement dans les années à venir n'ont pas été pris en compte ; en conséquence les membres du Conseil Municipal, à la majorité des membres élus et représentés (1 voix POUR et 10 ABSTENTIONS), décident :

- **DE CHOISIR** la solution d'interconnexion avec la commune de Breteuil,
- **D'AUTORISER** le maire à signer tous les documents et conventions afférents à cette interconnexion,
- **DE SOLLICITER** des aides de l'état, du conseil départemental de l'Oise et de l'agence de l'eau Artois-Picardie pour obtenir des subventions au taux maximum et les plus élevées possibles pour ces travaux d'interconnexion avec la commune de Breteuil,
- **D'INSCRIRE** cette décision sur le registre des délibérations sous le numéro **2023-37**.

E - QUESTIONS DIVERSES :

1/ Ralentisseur route de Villers-Vicomte :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le département de l'Oise a accordé une subvention de 3607 € HT sur un montant total de 9 250 € HT. Les travaux pourront être budgétés sur l'exercice 2024.

2/ Commission électorale :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les services de l'état nous obligent à renouveler la commission électorale à mi-mandat.

Nous avons proposé :

- pour la mairie Philippe Cnudde et Michèle Hémar (sortante) : nouvelle proposition Philippe Cnudde et Claudy Denain,
- pour l'administration Marc Debras et Brigitte Delormel (sortante): nouvelle proposition Florent Cnudde et Louis Carmine,
- pour le TGI Michèle Weinert (sortante) et Annie Trolle : nouvelle proposition à étudier.

3/ Comité de pilotage 4è parc éolien :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Valorem souhaite mettre en place un comité de pilotage : Sylvain Germain, Claudy Denain, Philippe Cnudde, Olivier Rubigny, Jean-Marc Evrard sont volontaires.

4/ Travaux salle des sports :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux de mise en conformité de la chaufferie ont été réalisés et seront inspectés par l'Apave lundi prochain. De plus, les panneaux mousse de protection pour les poteaux béton ont été posés cet été. La subvention de la CCOP pour les panneaux mousse a été votée en conseil communautaire. La table extérieure de tennis de table offerte par la CCOP va être livrée : il faudra prévoir un lieu d'installation en se rendant sur place.

5/ Inauguration Salle des et citystade :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'inauguration est prévue le samedi 14/10/23 à 15h en présence de la présidente du conseil départemental. Madame la sous-préfète de Clermont, invitée, s'excuse de ne pas pouvoir être présente.

Après l'inauguration, un verre de l'amitié est prévu.

Présents pour aider : Corinne Delattre, Sylvain Germain, Pascal Vigier, Jean-Claude Lamoise, Philippe Cnudde, Jean-Marc Evrard, Patrick Van Daele, Olivier Rubigny.

5/ Éclairage public :

Un conseiller municipal fait remarquer qu'il semble que l'éclairage public s'éteigne à 7h30 alors qu'il fait encore sombre en cette période automnale ; faire vérifier la fin de l'allumage du matin qui semble ne pas se décaler avec l'horloge astronomique comme prévu.

L'extinction nocturne de l'éclairage public a permis de diviser par 3 l'énergie consommée pour ce poste ; cependant la facture d'électricité totale de la commune pour les 6 premiers mois de 2023 est passée de 6 000 € à 9 000€ à cause des augmentations tarifaires ; des pistes de rationalisation restent à faire au niveau du presbytère et de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 00.



Signatures

M. Sylvain GERMAIN, Maire	Mr Jean-Marc EVRARD, Secrétaire
----------------------------------	--